

# ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET  
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

## AMENDEMENT

N° 2709

présenté par  
M. Gillet

-----

### ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 3, après le mot :

« agriculture »

insérer les mots :

« , de la viticulture ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement d'appel.

La viticulture française joue un rôle majeur pour la préservation de la souveraineté alimentaire de la Nation.

Or, confrontée à un enchevêtrement de normes absurdes, aux défis du changement climatique, et à une baisse de la consommation de vin, le secteur traverse actuellement une crise sans précédent. Cette crise est en grande partie due à la concurrence déloyale, particulièrement celle des vins étrangers, notamment ceux provenant d'Espagne. En effet, les viticulteurs français se retrouvent en concurrence avec des vins produits en grande majorité à l'étranger et moins onéreux.

Ainsi, cet amendement invite le Gouvernement à apporter une réponse concrète aux revendications des viticulteurs français, afin de leur permettre de vivre décemment de leur travail et de faire face à la concurrence déloyale imposée par l'Union européenne.